



# Le Pays de La Meije SIVOM La Grave - Villar D'Arène



DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON  
CANTON DE BRIANÇON 1

## PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 MAI 2025

Date de convocation : 13 mai 2025

Ouverture de la séance à 17h00

**Présents** : Olivier FONS, Stéphane FERRIER, Michel GONNET, Alain FAUST, David LE GUEN, Elodie LEFEBVRE,  
Jean-Pierre PIC (à partir de la délibération 18.2025)

**Excusé** : Philippe SIONNET

**Absentes** : Sylvie MATHON, Béatrice ALBERT, Valérie BUCH

**Nombre de membres en exercice** : 6

**Nombre de membres présents** : 5 jusqu'au point 4 de l'ordre du jour / 6 à partir du point 5 de l'ordre du jour

**Nombre de pouvoirs** : 0

**Nombre de votants** : 5 jusqu'au point 4 de l'ordre du jour / 6 à partir du point 5 de l'ordre du jour

**Quorum (4)** : atteint (5 présents jusqu'au point 4 de l'ordre du jour, 6 présents à partir du point 5 de l'ordre du jour)

**Secrétaire de séance** : Alain FAUST

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 15 avril 2025
2. Bonification des secrétaires de mairie
3. Participation du SIVOM aux sorties scolaires 2025
4. Budget école 2025/2026
5. Décisions modificatives
6. Tarifs et règlement cantine 2025/2026
7. Tarifs et règlement périscolaire 2025/2026
8. Tarifs et règlement judo 2025/2026
9. Tarifs des activités extra-scolaire 2025/2026
10. Convention centre de loisirs été 2025
- 11 Affaires diverses

#### ● APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 15 AVRIL 2025

**Présents** : Olivier FONS, Stéphane FERRIER, Michel GONNET, Elodie LEFEBVRE, Alain FAUST

**Absent** : Jean-Pierre PIC

**Nombre de membres en exercice** : 6

**Nombre de membres présents** : 5

**Nombre de votants** : 5

**Quorum (4)** : atteint (5 présents)

**VOTE** : Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 15 avril 2025. 5 POUR

#### ● BONIFICATION DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Le Président demande l'accord du Conseil pour retirer cette délibération.

**VOTE** : Accord des membres du Conseil.



**Hautes Alpes**  
LES ALPES LATINES

Mairie, 51 route des grands cols 05320 LA GRAVE

Tel : 04-76-79-98-33 / 04-76-79-98-34

E-mail : c.rizzardo@sivom05.fr / e.faure@sivom05.fr

Site internet : www.sivom05.fr / Page Facebook : Sivom La Grave Villar

## **16.2025 PARTICIPATION DU SIVOM AUX SORTIES SCOLAIRES 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil Syndical ;

**VU** le Code de l'éducation, notamment les dispositions relatives aux activités éducatives complémentaires et aux sorties scolaires ;

**VU** le budget primitif du SIVOM pour l'exercice 2025 ;

**VU** la demande formulée par la directrice du groupe scolaire « La Meije » pour l'organisation de deux sorties scolaires.

**CONSIDÉRANT** l'importance pédagogique et éducative des sorties scolaires, qui permettent aux élèves de découvrir leur environnement, d'enrichir leurs connaissances et de renforcer la cohésion au sein de la classe ;

Le Président **PROPOSE**, dans le cadre de son soutien aux activités scolaires et éducatives, de participer financièrement à l'organisation des deux sorties scolaires pédagogiques au profit des élèves du groupe scolaire « La Meije » qui auront lieu en juin 2025 de la façon suivante ;

L'école doit percevoir à la mi-juin, une subvention qui va permettre de compenser le solde budgétaire nécessaire au financement des deux sorties scolaires prévues.

En cas de non-versement total ou partiel de cette subvention, le SIVOM s'engage à participer au financement desdites sorties, à hauteur maximale de quatre cent cinquante euros, afin de couvrir le déficit constaté.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :**

### **DÉCIDE**

- d'approuver l'organisation des deux sorties scolaires en juin 2025 ;
- d'approuver le plan de financement ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette sortie ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif de l'exercice 2025.

**VOTE : 5 POUR**

*Discussion : Néant*

## **17.2025 BUDGET ÉCOLE 2025/2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil Syndical ;

**VU** les dispositions relatives à la participation du SIVOM aux dépenses de fonctionnement du groupe scolaire « La Meije » ;

**CONSIDÉRANT** que le SIVOM assure le financement des dépenses nécessaires au bon fonctionnement du groupe scolaire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de fixer le montant du budget attribué au groupe scolaire « La Meije » pour l'année scolaire 2025/2026 ;



**Hautes Alpes**  
LES ALPES LATINES

Mairie, 51 route des grands cols 05320 LA GRAVE

Tel : 04-76-79-98-33 / 04-76-79-98-34

E-mail : c.rizzardo@sivom05.fr / e.faure@sivom05.fr

Site internet : www.sivom05.fr / Page Facebook : Sivom La Grave Villar

Le Président **PROPOSE**, pour l'année scolaire 2025/2026 un budget de 16 000,00€ moins le reliquat négatif éventuel de 2024/2025 ;

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE**

- que la présente délibération entre en vigueur à compter du 5 juillet 2025. À compter de cette date, la délibération n°20.2024 du 16 mai 2024 fixant le budget école 2024/2025 est abrogée ;
- d'approuver le budget proposé pour l'année scolaire 2025/2026 ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif de l'exercice 2025 ;

**VOTE : 5 POUR**

*Discussion :*

**Elodie LEFEVRE :** À la suite de notre courrier adressé à la Communauté de Communes du Briançonnais, pouvons-nous bénéficier d'une réduction sur les frais de transport liés aux activités scolaires ?

**Olivier FONS :** Actuellement, aucune réduction n'est accordée par la Communauté de Communes du Briançonnais. Toutefois, la société de transport Resalp a mis en place un dispositif de carte de fidélité applicable aux trajets liés aux activités scolaires.

Jean-Pierre PIC arrive en séance à 17h20.

**18.2025 DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et L.2343-2 ;

**VU** la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

**VU** la délibération n°6.2025 du Conseil Syndical en date du 20 février 2025 votant le budget primitif ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à un ajustement des crédits budgétaires afin de tenir compte de recettes et dépenses nouvelles survenues postérieurement à l'adoption du budget primitif ;

Le Président **PROPOSE** les crédits supplémentaires suivants ;

**COMPTES DÉPENSES :**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 6067	Fournitures scolaires	2 000,00€	
	<b>Total</b>	<b>2 000,00€</b>	<b>0,00€</b>

**COMPTES RECETTES :**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
75 / 75888	Autres	2 000,00€	
	<b>Total</b>	<b>2 000,00€</b>	<b>0,00€</b>



**Hautes Alpes**  
Les Alpes Latines

Mairie, 51 route des grands cols 05320 LA GRAVE

Tel : 04-76-79-98-33 / 04-76-79-98-34

E-mail : c.rizzardo@sivom05.fr / e.faure@sivom05.fr

Site internet : www.sivom05.fr / Page Facebook : Sivom La Grave Villar

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE**

-d'approuver la décision modificative n°2

**VOTE : 6 POUR**

*Discussion : Néant*

**19.2025 DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et L.2343-2 ;

**VU** la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

**VU** la délibération n°6.2025 du Conseil Syndical en date du 20 février 2025 votant le budget primitif ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à un ajustement des crédits budgétaires afin de tenir compte de recettes et dépenses nouvelles survenues postérieurement à l'adoption du budget primitif ;

Le Président **PROPOSE** les virements de crédits suivants ;

CRÉDITS A OUVRIR :

Imputation	Nature	Montant
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 000,00€
	<b>Total</b>	<b>1 000,00€</b>

CRÉDITS A RÉDUIRE :

Imputation	Nature	Montant
014 / 703892	Reversements sur redevance de ski de fond	1 000,00€
	<b>Total</b>	<b>1 000,00€</b>

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE**

-d'approuver la décision modificative n°3

**VOTE : 6 POUR**

*Discussion : Néant*

**20.2025 TARIFS ET RÈGLEMENT CANTINE 2025/2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 ;

**CONSIDÉRANT** la volonté du SIVOM de garantir un service public de qualité, accessible à l'ensemble des familles, tout en maîtrisant les coûts pour la collectivité ;



**Hautes Alpes**  
LES ALPES LATINES

Mairie, 51 route des grands cols 05320 LA GRAVE

Tel : 04-76-79-98-33 / 04-76-79-98-34

E-mail : c.rizzardo@sivom05.fr / e.faure@sivom05.fr

Site internet : www.sivom05.fr / Page Facebook : Sivom La Grave Villar

Le Président **PROPOSE** les tarifs suivants et le règlement intérieur annexé à la présente délibération pour la cantine scolaire de l'année scolaire 2025/2026 ;

Quotient familial	Prix d'un repas
De 0 à 300€	4,50€
De 301 à 500€	4,70€
De 501 à 700€	5,20€
De 701 à 900€	5,50€
Supérieur à 900€	5,90€

Quotient familial	Prix d'un repas Pour un enfant avec un PAI
De 0 à 300€	4,50€
De 301 à 500€	4,70€
De 501 à 700€	5,20€
De 701 à 900€	5,50€
Supérieur à 900€	5,90€

Tarif pour les adultes : 10,00€ par repas.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE**

-que la présente délibération entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, date de rentrée scolaire. À compter de cette date, la délibération n°11.2024 du 16 mai 2024 fixant les tarifs et le règlement cantine 2024/2025 est abrogée ;

-d'approuver les tarifs de la cantine scolaire proposés pour l'année scolaire 2025/2026 ;

-d'approuver le règlement intérieur de la cantine scolaire annexé à la présente délibération pour l'année scolaire 2025/2026 ;

**VOTE : 6 POUR**

*Discussion :*

**David LE GUEN** : les tarifs sont restés inchangés depuis trois ans ; une revalorisation sera nécessaire l'année prochaine.

**21.2025 TARIFS ET RÈGLEMENT PÉRISCOLAIRE 2025/2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 ;

**VU** les besoins exprimés par les familles et les données budgétaires relatives au fonctionnement du service périscolaire ;

**CONSIDÉRANT** la volonté du SIVOM de garantir un service public de qualité, accessible à l'ensemble des familles, tout en maîtrisant les coûts pour la collectivité ;



**Hautes Alpes**  
LES ALPES LATINES

Mairie, 51 route des grands cols 05320 LA GRAVE

Tel : 04-76-79-98-33 / 04-76-79-98-34

E-mail : c.rizzardo@sivom05.fr / e.faure@sivom05.fr

Site internet : www.sivom05.fr / Page Facebook : Sivom La Grave Villar

Le Président **PROPOSE** les tarifs suivants et le règlement intérieur annexé à la présente délibération pour le périscolaire de l'année scolaire 2025/2026 ;

2,20€/séance, soit 4,40€/jour

4,00€/heure pour une inscription au plus tard la veille

3,00€ l'absence

25€/heure pour un parent en retard après 18h30

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE**

-que la présente délibération entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, date de rentrée scolaire. À compter de cette date, la délibération n°12.2024 du 16 mai 2024 fixant les tarifs et le règlement périscolaire 2024/2025 est abrogée ;

-d'approuver les tarifs du périscolaire proposés pour l'année scolaire 2025/2026 ;

-d'approuver le règlement intérieur du périscolaire annexé à la présente délibération pour l'année scolaire 2025/2026 ;

**VOTE : 6 POUR**

*Discussion :*

**Olivier FONS** : Une augmentation des tarifs aura lieu l'année prochaine.

## **22.2025 TARIFS ET RÈGLEMENT JUDO 2025/2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 ;

**VU** le code du sport, notamment ses dispositions relatives à l'enseignement, à l'encadrement et à l'organisation des activités physiques et sportives ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour le SIVOM de proposer des activités sportives encadrées par des professionnels diplômés, accessibles financièrement aux familles et organisées dans un cadre sécurisé ;

Le Président **PROPOSE** le tarif suivant et le règlement intérieur annexé à la présente délibération pour le judo de l'année scolaire 2025/2026 ;

60,00€ le trimestre

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE**

-que la présente délibération entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, date de rentrée scolaire. À compter de cette date, la délibération n°13.2024 du 16 mai 2024 fixant le tarif et le règlement judo 2024/2025 est abrogée ;

-d'approuver le tarif du judo proposé pour l'année scolaire 2025/2026 ;

-d'approuver le règlement intérieur du judo annexé à la présente délibération pour l'année scolaire 2025/2026 ;



**Hautes Alpes**  
LES ALPES LES ALPES

Mairie, 51 route des grands cols 05320 LA GRAVE

Tel : 04-76-79-98-33 / 04-76-79-98-34

E-mail : c.rizzardo@sivom05.fr / e.faure@sivom05.fr

Site internet : www.sivom05.fr / Page Facebook : Sivom La Grave Villar

**VOTE : 6 POUR**

*Discussion : Néant*

### **23.2025 TARIFS DES ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRE 2025/2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 ;

**VU** le code du sport, notamment ses dispositions relatives à l'enseignement, à l'encadrement et à l'organisation des activités physiques et sportives ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour le SIVOM de proposer des activités physiques et sportives encadrées par des professionnels diplômés, accessibles financièrement aux familles et organisées dans un cadre sécurisé ;

Le Président **PROPOSE** les tarifs suivants pour le tir à l'arc et le cirque de l'année scolaire 2025/2026 ;

Tir à l'arc : 40,00€ le stage de deux jours

Cirque : 50,00€ le stage de cinq demi-journées

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :**

#### **DÉCIDE**

-que la présente délibération entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, date de rentrée scolaire. À compter de cette date, la délibération n°14.2024 du 16 mai 2024 fixant les tarifs tir à l'arc et cirque 2024/2025 est abrogée ;

-d'approuver les tarifs du tir à l'arc et du cirque pour l'année scolaire 2025/2026 ;

**VOTE : 6 POUR**

*Discussion :*

**Olivier FONS** : *En accord avec l'intervenant de cirque, les enfants âgés de 4 ans ont été exceptionnellement admis au stage cette année. Toutefois, l'écart d'âge entre les participants s'est avéré trop important pour permettre à chaque enfant de bénéficier pleinement de l'activité proposée. En conséquence, un seul groupe sera constitué l'année prochaine, avec une tranche d'âge plus homogène pour le stage de cirque.*

#### **● CONVENTION CENTRE DE LOISIRS ÉTÉ 2025**

Le Président demande l'accord du Conseil pour retirer cette délibération.

**VOTE :** Accord des membres du Conseil.

*Discussion :*

**Olivier FONS** : *un rendez-vous est prévu avec les responsables des centres de loisirs de la Communauté de Communes afin d'échanger sur l'organisation du centre pour l'été 2025. La délibération relative à la convention pourra intervenir à l'issue de cette rencontre.*

**Jean-Pierre PIC** : *une chambre est déjà mise gracieusement à disposition à la maison des saisonniers ; il conviendrait d'éviter d'alourdir davantage les contributions du SIVOM.*



**Hautes Alpes**  
Les Alpes Latines

Mairie, 51 route des grands cols 05320 LA GRAVE

Tel : 04-76-79-98-33 / 04-76-79-98-34

E-mail : c.rizzardo@sivom05.fr / e.faure@sivom05.fr

Site internet : www.sivom05.fr / Page Facebook : Sivom La Grave Villar

**David LE GUEN** : pourquoi nous facture-t-on une partie du poste de direction ? Il conviendrait d'assurer une juste répartition des obligations entre les parties.

**Olivier FONS** : par ailleurs, le projet pédagogique ne nous est pas communiqué, ce manquement est peu satisfaisant au regard des attentes de la collectivité.

**Elodie LEFEBVRE** : l'an dernier, bien qu'un planning d'activités ait été transmis, des modifications fréquentes ont été observées, ce qui a pu entraîner des difficultés pour les familles. Notamment lorsqu'un changement de programme est communiqué le jour même, comme une sortie piscine sans maillot.

**David LE GUEN** : le montant de 3 000,00€ annoncé ne semble pas justifié à ce stade ; des précisions sont nécessaires quant à la nature des dépenses concernées.

**Elodie LEFEBVRE** : une part du budget est allouée au transport, mais les sorties de l'année dernière se sont limitées à une sortie accrobranche à Briançon, une visite du jardin alpin et un déplacement à pied jusqu'à Villar.

**Jean-Pierre PIC** : des remarques ont été formulées concernant l'usage des locaux du groupe scolaire. Il conviendrait, cette année, de mieux encadrer l'utilisation des espaces et de ne pas mettre l'ensemble des locaux à disposition.

**Elodie LEFEBVRE** : seule la première année a bénéficié d'un usage plus large ; l'an dernier, l'accès aux locaux était restreint. Par exemple, seuls les animateurs utilisaient la cantine pour y stocker les pique-niques des enfants.

**Olivier FONS** : il sera également nécessaire de se positionner sur l'organisation des accueils pendant les petites vacances. Un engagement financier peut être envisagé, sous réserve d'une volonté politique claire en ce sens.

**Jean-Pierre PIC** : Pour un effectif aussi restreint (trois à quatre enfants), la mise en place du dispositif ne semble pas justifiée.

#### ● AFFAIRES DIVERSES

Le Président informe le Conseil que la cuisinière du groupe scolaire doit s'absenter pour un mois à partir de début juin, il convient donc de trouver un remplaçant.

Un appel à candidature vient d'être diffusé.

Si on ne trouve personne alors on demandera aux parents de préparer un repas froid aux enfants. Et le temps de garderie pendant le temps de midi sera gratuit.

#### Discussion :

**David LE GUEN** : Parallèlement à l'appel d'offres, pourquoi ne pas solliciter les restaurateurs afin de savoir s'ils sont en mesure de mettre à disposition un cuisinier au sein du groupe scolaire, ou bien de préparer les repas dans leur établissement puis de les livrer à la cantine ? Il serait possible, dans ce cadre, de conclure une convention de prestation de services avec un restaurateur.

**Olivier FONS** : Oui c'est une bonne idée on va écrire un courrier aux restaurateurs.

Clôture de la séance à 17h37

Le Président,  
Olivier FONS



Le secrétaire de séance,  
Alain FAUST



**Hautes Alpes**  
Les Alpes Latines

Mairie, 51 route des grands cols 05320 LA GRAVE

Tel : 04-76-79-98-33 / 04-76-79-98-34

E-mail : c.rizzardo@sivom05.fr / e.faure@sivom05.fr

Site internet : www.sivom05.fr / Page Facebook : Sivom La Grave Villar